

0440065G  
ACADEMIE DE NANTES  
COLLEGE PETITE LANDE  
RUE GEORGES BERTHOME  
44404 REZE CEDEX  
Tel : 0240754850

ACTE TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT  
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Recrutement des personnels par contrat de droit public

Numéro d'enregistrement : 1

Année scolaire : 2018-2019

Par délibération du conseil d'administration

du 31/05/2018

acte n° 46

Le chef d'établissement procède au recrutement de personnel lié par contrat de droit public

Nom Prénom LOIRAT Blaijea

A compter du 01/09/2018

Assistants d'éducation

Personnels GRETA/Personnels administratifs

Personnels GRETA/Personnels d'enseignement

Accompagnant des élèves en situation de handicap

Autres

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-14, R.421-9, R.421-54

- la loi n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat

- le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat

**Pour les assistants d'éducation,**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.916-1, L.916-2

- le décret n°2003-484 du 6 juin 2003 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation

- l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

**Pour les contractuels GRETA,**

- la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat

- le décret n° 93-412 du 19 mars 1993 relatif aux personnels contractuels du niveau de la catégorie A exerçant en formation continue des adultes

**Pour les accompagnants des élèves en situation de handicap,**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.351-3, L.916-1, L.916-2, L.917-1

- le décret n°2014-724 du 27 juin 2014 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap

- l'arrêté du 27 juin 2014 relatif à la rémunération des accompagnants des élèves en situation de handicap et modifiant l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

0440065G  
ACADEMIE DE NANTES  
COLLEGE PETITE LANDE  
RUE GEORGES BERTHOME  
44404 REZE CEDEX  
Tel : 0240754850

ACTE TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT  
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Recrutement des personnels par contrat de droit public

Numéro d'enregistrement : 2

Année scolaire : 2018-2019

Par délibération du conseil d'administration

du 31/05/2018

acte n° 46

Le chef d'établissement procède au recrutement de personnel lié par contrat de droit public

Nom Prénom MENECHI-BERNARD Elias

A compter du 01/09/2018

<input checked="" type="checkbox"/> Assistants d'éducation	<input type="checkbox"/> Accompagnant des élèves en situation de handicap
<input type="checkbox"/> Personnels GRETA/Personnels administratifs	<input type="checkbox"/> Autres
<input type="checkbox"/> Personnels GRETA/Personnels d'enseignement	

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-14, R.421-9, R.421-54
- la loi n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat
- le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat

**Pour les assistants d'éducation,**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.916-1, L.916-2
- le décret n°2003-484 du 6 juin 2003 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation
- l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

**Pour les contractuels GRETA,**

- la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat
- le décret n° 93-412 du 19 mars 1993 relatif aux personnels contractuels du niveau de la catégorie A exerçant en formation continue des adultes

**Pour les accompagnants des élèves en situation de handicap,**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.351-3, L.916-1, L.916-2, L.917-1
- le décret n°2014-724 du 27 juin 2014 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap
- l'arrêté du 27 juin 2014 relatif à la rémunération des accompagnants des élèves en situation de handicap et modifiant l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

0440065G  
ACADEMIE DE NANTES  
COLLEGE PETITE LANDE  
RUE GEORGES BERTHOME  
44404 REZE CEDEX  
Tel : 0240754850

ACTE TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT  
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Recrutement des personnels par contrat de droit public

Numéro d'enregistrement : 3

Année scolaire : 2018-2019

Par délibération du conseil d'administration  
du 31/05/2018

acte n° 46

Le chef d'établissement procède au recrutement de personnel lié par contrat de droit public

Nom Prénom LEMOINE Clémentine

A compter du 01/09/2018

<input checked="" type="checkbox"/> Assistants d'éducation	<input type="checkbox"/> Accompagnant des élèves en situation de handicap
<input type="checkbox"/> Personnels GRETA/Personnels administratifs	<input type="checkbox"/> Autres
<input type="checkbox"/> Personnels GRETA/Personnels d'enseignement	

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-14, R.421-9, R.421-54
- la loi n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat
- le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat

**Pour les assistants d'éducation,**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.916-1, L.916-2
- le décret n°2003-484 du 6 juin 2003 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation
- l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

**Pour les contractuels GRETA,**

- la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat
- le décret n° 93-412 du 19 mars 1993 relatif aux personnels contractuels du niveau de la catégorie A exerçant en formation continue des adultes

**Pour les accompagnants des élèves en situation de handicap,**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.351-3, L.916-1, L.916-2, L.917-1
- le décret n°2014-724 du 27 juin 2014 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap
- l'arrêté du 27 juin 2014 relatif à la rémunération des accompagnants des élèves en situation de handicap et modifiant l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

0440065G  
ACADEMIE DE NANTES  
COLLEGE PETITE LANDE  
RUE GEORGES BERTHOME  
44404 REZE CEDEX  
Tel : 0240754850

ACTE TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT  
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Recrutement des personnels par contrat de droit public

Numéro d'enregistrement : 4

Année scolaire : 2018-2019

Par délibération du conseil d'administration

du 31/05/2018

acte n° 46

Le chef d'établissement procède au recrutement de personnel lié par contrat de droit public

Nom Prénom LEMAITRE Charlène

A compter du 01/09/2018

<input checked="" type="checkbox"/> Assistants d'éducation	<input type="checkbox"/> Accompagnant des élèves en situation de handicap
<input type="checkbox"/> Personnels GRETA/Personnels administratifs	<input type="checkbox"/> Autres
<input type="checkbox"/> Personnels GRETA/Personnels d'enseignement	

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-14, R.421-9, R.421-54
- la loi n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat
- le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat

**Pour les assistants d'éducation,**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.916-1, L.916-2
- le décret n°2003-484 du 6 juin 2003 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation
- l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

**Pour les contractuels GRETA,**

- la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat
- le décret n° 93-412 du 19 mars 1993 relatif aux personnels contractuels du niveau de la catégorie A exerçant en formation continue des adultes

**Pour les accompagnants des élèves en situation de handicap,**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.351-3, L.916-1, L.916-2, L.917-1
- le décret n°2014-724 du 27 juin 2014 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap
- l'arrêté du 27 juin 2014 relatif à la rémunération des accompagnants des élèves en situation de handicap et modifiant l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

0440065G  
ACADEMIE DE NANTES  
COLLEGE PETITE LANDE  
RUE GEORGES BERTHOME  
44404 REZE CEDEX  
Tel : 0240754850

ACTE TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT  
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Recrutement des personnels par contrat de droit public

Numéro d'enregistrement : 5

Année scolaire : 2018-2019

Par délibération du conseil d'administration

du 31/05/2018

acte n° 46

Le chef d'établissement procède au recrutement de personnel lié par contrat de droit public

Nom Prénom HENRY Camille

A compter du 01/09/2018

<input checked="" type="checkbox"/> Assistants d'éducation	<input type="checkbox"/> Accompagnant des élèves en situation de handicap
<input type="checkbox"/> Personnels GRETA/Personnels administratifs	<input type="checkbox"/> Autres
<input type="checkbox"/> Personnels GRETA/Personnels d'enseignement	

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-14, R.421-9, R.421-54
- la loi n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat
- le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat

**Pour les assistants d'éducation,**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.916-1, L.916-2
- le décret n°2003-484 du 6 juin 2003 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation
- l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

**Pour les contractuels GRETA,**

- la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat
- le décret n° 93-412 du 19 mars 1993 relatif aux personnels contractuels du niveau de la catégorie A exerçant en formation continue des adultes

**Pour les accompagnants des élèves en situation de handicap,**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.351-3, L.916-1, L.916-2, L.917-1
- le décret n°2014-724 du 27 juin 2014 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap
- l'arrêté du 27 juin 2014 relatif à la rémunération des accompagnants des élèves en situation de handicap et modifiant l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

0440065G  
ACADEMIE DE NANTES  
COLLEGE PETITE LANDE  
RUE GEORGES BERTHOME  
44404 REZE CEDEX  
Tel : 0240754850

ACTE TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT  
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Recrutement des personnels par contrat de droit public

Numéro d'enregistrement : 6

Année scolaire : 2018-2019

Par délibération du conseil d'administration

du 31/05/2018

acte n° 46

Le chef d'établissement procède au recrutement de personnel lié par contrat de droit public

Nom Prénom ROBERT Jean

A compter du 01/09/2018

<input checked="" type="checkbox"/> Assistants d'éducation	<input type="checkbox"/> Accompagnant des élèves en situation de handicap
<input type="checkbox"/> Personnels GRETA/Personnels administratifs	<input type="checkbox"/> Autres
<input type="checkbox"/> Personnels GRETA/Personnels d'enseignement	

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-14, R.421-9, R.421-54
- la loi n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat
- le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat

**Pour les assistants d'éducation,**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.916-1, L.916-2
- le décret n°2003-484 du 6 juin 2003 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation
- l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

**Pour les contractuels GRETA,**

- la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat
- le décret n° 93-412 du 19 mars 1993 relatif aux personnels contractuels du niveau de la catégorie A exerçant en formation continue des adultes

**Pour les accompagnants des élèves en situation de handicap,**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.351-3, L.916-1, L.916-2, L.917-1
- le décret n°2014-724 du 27 juin 2014 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap
- l'arrêté du 27 juin 2014 relatif à la rémunération des accompagnants des élèves en situation de handicap et modifiant l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

0440065G  
ACADEMIE DE NANTES  
COLLEGE PETITE LANDE  
RUE GEORGES BERTHOME  
44404 REZE CEDEX  
Tel : 0240754850

ACTE TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT  
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Recrutement des personnels par contrat de droit public

Numéro d'enregistrement : 7

Année scolaire : 2018-2019

Par délibération du conseil d'administration

du 31/05/2018

acte n° 46

Le chef d'établissement procède au recrutement de personnel lié par contrat de droit public

Nom Prénom BAS Galatée

A compter du 01/09/2018

<input checked="" type="checkbox"/> Assistants d'éducation	<input type="checkbox"/> Accompagnant des élèves en situation de handicap
<input type="checkbox"/> Personnels GRETA/Personnels administratifs	<input type="checkbox"/> Autres
<input type="checkbox"/> Personnels GRETA/Personnels d'enseignement	

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-14, R.421-9, R.421-54
- la loi n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat
- le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat

**Pour les assistants d'éducation,**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.916-1, L.916-2
- le décret n°2003-484 du 6 juin 2003 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation
- l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

**Pour les contractuels GRETA,**

- la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat
- le décret n° 93-412 du 19 mars 1993 relatif aux personnels contractuels du niveau de la catégorie A exerçant en formation continue des adultes

**Pour les accompagnants des élèves en situation de handicap,**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.351-3, L.916-1, L.916-2, L.917-1
- le décret n°2014-724 du 27 juin 2014 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap
- l'arrêté du 27 juin 2014 relatif à la rémunération des accompagnants des élèves en situation de handicap et modifiant l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

0440065G  
ACADEMIE DE NANTES  
COLLEGE PETITE LANDE  
RUE GEORGES BERTHOME  
44404 REZE CEDEX  
Tel : 0240754850

ACTE TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT  
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Recrutement des personnels par contrat de droit public

Numéro d'enregistrement : 8

Année scolaire : 2018-2019

Par délibération du conseil d'administration

du 31/05/2018

acte n° 46

Le chef d'établissement procède au recrutement de personnel lié par contrat de droit public

Nom Prénom FILLONNEAU Emilie

A compter du 01/09/2018

<input checked="" type="checkbox"/> Assistants d'éducation	<input type="checkbox"/> Accompagnant des élèves en situation de handicap
<input type="checkbox"/> Personnels GRETA/Personnels administratifs	<input type="checkbox"/> Autres
<input type="checkbox"/> Personnels GRETA/Personnels d'enseignement	

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-14, R.421-9, R.421-54
- la loi n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat
- le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat

**Pour les assistants d'éducation,**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.916-1, L.916-2
- le décret n°2003-484 du 6 juin 2003 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation
- l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

**Pour les contractuels GRETA,**

- la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat
- le décret n° 93-412 du 19 mars 1993 relatif aux personnels contractuels du niveau de la catégorie A exerçant en formation continue des adultes

**Pour les accompagnants des élèves en situation de handicap,**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.351-3, L.916-1, L.916-2, L.917-1
- le décret n°2014-724 du 27 juin 2014 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap
- l'arrêté du 27 juin 2014 relatif à la rémunération des accompagnants des élèves en situation de handicap et modifiant l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1



0440065G  
ACADEMIE DE NANTES  
COLLEGE PETITE LANDE  
RUE GEORGES BERTHOME  
44404 REZE CEDEX  
Tel : 0240754850

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 1  
Numéro d'enregistrement : 9  
Année scolaire : 2018-2019  
Nombre de membres du CA : 27  
Quorum : 14  
Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration

Convoqué le : 25/09/2018

Réuni le : 11/10/2018

Sous la présidence de : Marie Dessin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à CAEN , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.**

Pièce(s) jointe(s)

Oui                      Nombre: 3

Libellé de la délibération :

CAEN 29 janvier 2019 - 28 février et 7 mars 2019

Le Conseil d'administration donne son accord sur l'organisation de 3 sorties à CAEN, sur le montant de la participation des familles (30€) ainsi sur la possibilité de signer toute convention relative à ce projet

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0440065G  
ACADEMIE DE NANTES  
COLLEGE PETITE LANDE  
RUE GEORGES BERTHOME  
44404 REZE CEDEX  
Tel : 0240754850

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 1  
Numéro d'enregistrement : 10  
Année scolaire : 2018-2019  
Nombre de membres du CA : 27  
Quorum : 14  
Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration

Convoqué le : 25/09/2018

Réuni le : 11/10/2018

Sous la présidence de : Marie Dessin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à T au théâtre , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.**

Pièce(s) jointe(s)

Oui                      Nombre: 1

Libellé de la délibération :

T au théâtre 2018-2019

Le Conseil d'administration donne son accord sur l'organisation de sorties au Grand T dans le cadre de T au Théâtre, sur le montant de la participation des familles (6€) ainsi sur la possibilité de signer la convention relative à ce projet

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0440065G  
ACADEMIE DE NANTES  
COLLEGE PETITE LANDE  
RUE GEORGES BERTHOME  
44404 REZE CEDEX  
Tel : 0240754850

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 1  
Numéro d'enregistrement : 11  
Année scolaire : 2018-2019  
Nombre de membres du CA : 27  
Quorum : 14  
Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration

Convoqué le : 25/09/2018

Réuni le : 11/10/2018

Sous la présidence de : Marie Dessin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à la SOUFFLERIE , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.**

Pièce(s) jointe(s)

Oui                      Nombre: 1

Libellé de la délibération :

SOUFFLERIE 2018-2019

Le Conseil d'administration donne son accord sur l'organisation de sorties à la SOUFFLERIE, sur le montant de la participation des familles (3€) ainsi sur la possibilité de signer la convention relative à ce projet

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0440065G  
ACADEMIE DE NANTES  
COLLEGE PETITE LANDE  
RUE GEORGES BERTHOME  
44404 REZE CEDEX  
Tel : 0240754850

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 1  
Numéro d'enregistrement : 12  
Année scolaire : 2018-2019  
Nombre de membres du CA : 27  
Quorum : 14  
Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration

Convoqué le : 25/09/2018

Réuni le : 11/10/2018

Sous la présidence de : Marie Dessin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Grand T soirée , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.**

Pièce(s) jointe(s)

Oui                      Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Grand T en soirée 2018-2019

Le Conseil d'administration donne son accord sur l'organisation de sorties au Grand T en soirée, sur le montant de la participation des familles (3€) ainsi sur la possibilité de signer la convention relative à ce projet.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0440065G  
ACADEMIE DE NANTES  
COLLEGE PETITE LANDE  
RUE GEORGES BERTHOME  
44404 REZE CEDEX  
Tel : 0240754850

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 1  
Numéro d'enregistrement : 13  
Année scolaire : 2018-2019  
Nombre de membres du CA : 27  
Quorum : 14  
Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 25/09/2018  
Réuni le : 11/10/2018  
Sous la présidence de : Marie Dessin  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25  
Vu  
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60  
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3  
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique  
Exercice : 2018  
Numéro de la DBM : 10  
Budget d'origine :  
Budget primitif :   
Budget annexe :   
Pièce(s) jointe(s)  
 Oui  Non Nombre: 2

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration  
DBM 10  
Le conseil d'administration a adopté la DBM n°10

**Résultats du vote**  
Suffrages exprimés : 15  
Pour : 15  
Contre : 0  
Abstentions : 0  
Blancs : 0  
Nuls : 0

0440065G  
ACADEMIE DE NANTES  
COLLEGE PETITE LANDE  
RUE GEORGES BERTHOME  
44404 REZE CEDEX  
Tel : 0240754850

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Tarifs des ventes des produits et de prestations de services réalisés par l'établissement

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 14

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration

Convoqué le : 25/09/2018

Réuni le : 11/10/2018

Sous la présidence de : Marie Dessin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les tarifs des ventes des produits et des prestations de services réalisés par l'établissement**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Tarifs divers 2019

Le conseil d'administration adopte les tarifs divers pour 2019 selon le tableau joint.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0440065G  
ACADEMIE DE NANTES  
COLLEGE PETITE LANDE  
RUE GEORGES BERTHOME  
44404 REZE CEDEX  
Tel : 0240754850

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 15

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration

Convoqué le : 25/09/2018

Réuni le : 11/10/2018

Sous la présidence de : Marie Dessin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

AIR LIQUIDE

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer une convention Ecopass avec Air liquide pour la mise à disposition d'une bouteille de dioxyde de carbone (utilisée en sciences physiques) pour une durée de 3 ans à compter du 01/10/18 pour la somme de 198€ TTC pour la durée de la convention.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0440065G  
ACADEMIE DE NANTES  
COLLEGE PETITE LANDE  
RUE GEORGES BERTHOME  
44404 REZE CEDEX  
Tel : 0240754850

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Règlement intérieur (avec ou sans modification)

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 17

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration

Convoqué le : 25/09/2018

Réuni le : 11/10/2018

Sous la présidence de : Marie Dessin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-2, R.421-5, R.421-20, R.421-41, R.421-44, R.421-55

- l'avis de la commission permanente du 17/05/2018

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le règlement intérieur**

Modifications

Oui     Non

Pièce(s) jointe(s)

Oui    Nombre: 1

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :                                15

Pour :    15

Contre :     0

Abstentions :    0

Blancs :    0

Nuls :    0



0440065G  
ACADEMIE DE NANTES  
COLLEGE PETITE LANDE  
RUE GEORGES BERTHOME  
44404 REZE CEDEX  
Tel : 0240754850

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 2  
Numéro d'enregistrement : 18  
Année scolaire : 2018-2019  
Nombre de membres du CA : 27  
Quorum : 14  
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/10/2018

Réuni le : 06/11/2018

Sous la présidence de : Marie Dessin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à l'opéra , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.**

Pièce(s) jointe(s)

Oui                      Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Opéra "Cendrillon"

Le Conseil d'administration donne son accord sur l'organisation d'une sortie à l'opéra de Nantes - spectacle "Cendrillon", sur le montant de la participation des familles (5€) ainsi sur la possibilité de signer la convention relative à ce projet.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0440065G  
ACADEMIE DE NANTES  
COLLEGE PETITE LANDE  
RUE GEORGES BERTHOME  
44404 REZE CEDEX  
Tel : 0240754850

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 2  
Numéro d'enregistrement : 19  
Année scolaire : 2018-2019  
Nombre de membres du CA : 27  
Quorum : 14  
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/10/2018

Réuni le : 06/11/2018

Sous la présidence de : Marie Dessin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Festival 3 cont , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.**

Pièce(s) jointe(s)

Oui                      Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Festival 3 continents

Le Conseil d'administration donne son accord sur l'organisation d'une sortie au cinéma Bonne garde dans le cadre du Festival des 3 continents, sur le montant de la participation des familles (2€) ainsi sur la possibilité de signer la convention relative à ce projet.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0440065G  
ACADEMIE DE NANTES  
COLLEGE PETITE LANDE  
RUE GEORGES BERTHOME  
44404 REZE CEDEX  
Tel : 0240754850

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 20

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/10/2018

Réuni le : 06/11/2018

Sous la présidence de : Marie Dessin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

**Exercice : 2018**

**Numéro de la DBM : 12**

**Budget d'origine :**

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 2

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

DBM 12

Le conseil d'administration adopte la DBM n°12

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0440065G  
ACADEMIE DE NANTES  
COLLEGE PETITE LANDE  
RUE GEORGES BERTHOME  
44404 REZE CEDEX  
Tel : 0240754850

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 22

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration

Convoqué le : 08/11/2018

Réuni le : 22/11/2018

Sous la présidence de : Marie Dessin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

La Poste

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer une convention avec La Poste précisant les modalités de mise à disposition d'ordinateurs à titre gratuit par La Poste au Collège Petite lande.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0440065G  
ACADEMIE DE NANTES  
COLLEGE PETITE LANDE  
RUE GEORGES BERTHOME  
44404 REZE CEDEX  
Tel : 0240754850

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Délégation du Conseil d'administration au Chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 23

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration

Convoqué le : 08/11/2018

Réuni le : 22/11/2018

Sous la présidence de : Marie Dessin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions de l'article 28 du code des marchés publics pour les marchés à procédure adaptée d'autre part, ou dans les conditions décrites ci-dessous :**

Le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés dont le montant n'excède pas les seuils fixés à l'article 28 du code des marchés publics et dont l'incidence financière est annuelle, dans la limite des crédits ouverts au budget ou par décision budgétaire modificative." (221000€ HT)

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 0

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0440065G  
ACADEMIE DE NANTES  
COLLEGE PETITE LANDE  
RUE GEORGES BERTHOME  
44404 REZE CEDEX  
Tel : 0240754850

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Budget initial

Numéro de séance : 3  
Numéro d'enregistrement : 24  
Année scolaire : 2018-2019  
Nombre de membres du CA : 27  
Quorum : 14  
Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration

Convoqué le : 08/11/2018

Réuni le : 22/11/2018

Sous la présidence de : Marie Dessin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

- Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-11 à L.421-13, R.421-20, R.421-57, R.421-58, R.421-59
  - le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
  - le code des collectivités territoriales
  - le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le budget initial de l'exercice 2019**

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 2

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0440065G  
ACADEMIE DE NANTES  
COLLEGE PETITE LANDE  
RUE GEORGES BERTHOME  
44404 REZE CEDEX  
Tel : 0240754850

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 25

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 22/01/2019

Réuni le : 07/02/2019

Sous la présidence de : Marie Dessin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

ANPAA

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer une convention avec l'ANPAA précisant les modalités d'organisation des interventions de l'association auprès de 2 classes de 6èmes sur la thématique des compétences psycho-sociales.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0440065G  
ACADEMIE DE NANTES  
COLLEGE PETITE LANDE  
RUE GEORGES BERTHOME  
44404 REZE CEDEX  
Tel : 0240754850

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 26

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 22/01/2019

Réuni le : 07/02/2019

Sous la présidence de : Marie Dessin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

APAJH

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer une convention de partenariat avec l'APAJH44 fixant les modalités de collaboration entre le Collège Petite Lande et l'APAJH44 dans le cadre de la mise en œuvre du projet de création d'un Humanlab durant l'année civile 2019.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0



0440065G  
ACADEMIE DE NANTES  
COLLEGE PETITE LANDE  
RUE GEORGES BERTHOME  
44404 REZE CEDEX  
Tel : 0240754850

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 27

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 22/01/2019

Réuni le : 07/02/2019

Sous la présidence de : Marie Dessin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Avenant FLEXIGO

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer un avenant au contrat de boîte postale flexigo, avec La Poste, précisant les modalités de paiement choisies (règle du mandatement préalable).

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0440065G  
ACADEMIE DE NANTES  
COLLEGE PETITE LANDE  
RUE GEORGES BERTHOME  
44404 REZE CEDEX  
Tel : 0240754850

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 4  
Numéro d'enregistrement : 28  
Année scolaire : 2018-2019  
Nombre de membres du CA : 27  
Quorum : 14  
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 22/01/2019

Réuni le : 07/02/2019

Sous la présidence de : Marie Dessin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à concours Kangou , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.**

Pièce(s) jointe(s)

Oui                      Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Concours Kangourou

Le Conseil d'administration donne son accord sur la participation du Collège au concours Kangourou 2019, sur le montant de la participation des familles (1€) ainsi sur la possibilité de signer la convention relative à ce projet.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0440065G  
ACADEMIE DE NANTES  
COLLEGE PETITE LANDE  
RUE GEORGES BERTHOME  
44404 REZE CEDEX  
Tel : 0240754850

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 29

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 22/01/2019

Réuni le : 07/02/2019

Sous la présidence de : Marie Dessin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

**Exercice : 2019**

**Numéro de la DBM : 2**

**Budget d'origine :**

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 3

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

DBM n°2

Le conseil d'administration adopte la DBM n° 2

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0440065G  
ACADEMIE DE NANTES  
COLLEGE PETITE LANDE  
RUE GEORGES BERTHOME  
44404 REZE CEDEX  
Tel : 0240754850

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Compte financier - affectation du résultat

Numéro de séance : 5  
Numéro d'enregistrement : 30  
Année scolaire : 2018-2019  
Nombre de membres du CA : 27  
Quorum : 14  
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 05/04/2019

Réuni le : 25/04/2019

Sous la présidence de : Marie Dessin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-13, R.421-20, R.421-77
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration affecte le résultat du compte financier de l'exercice 2018 comme suit :**

Sur un compte de réserve unique

Avec subdivision

Compte 10681 : -11073.84

Compte 10687 : 15678.78

Compte :

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0440065G  
ACADEMIE DE NANTES  
COLLEGE PETITE LANDE  
RUE GEORGES BERTHOME  
44404 REZE CEDEX  
Tel : 0240754850

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 31

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 05/04/2019

Réuni le : 25/04/2019

Sous la présidence de : Marie Dessin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 2

Libellé de la délibération :

Groupement Appert

Le conseil d'administration donne l'autorisation au chef d'établissement de signer 2 conventions d'adhésion au groupement de services et au groupement de commandes « viandes et charcuteries fraîches » avec le lycée N. Appert cotisation d'adhésion années 2020 et 2021 : 200€

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0440065G  
ACADEMIE DE NANTES  
COLLEGE PETITE LANDE  
RUE GEORGES BERTHOME  
44404 REZE CEDEX  
Tel : 0240754850

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Caisse de solidarité

Numéro de séance : 5  
Numéro d'enregistrement : 32  
Année scolaire : 2018-2019  
Nombre de membres du CA : 27  
Quorum : 14  
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 05/04/2019  
Réuni le : 25/04/2019  
Sous la présidence de : Marie Dessin  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- 

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration se prononce sur l'utilistaion de la caisse de solidarité**

Pièce(s) jointe(s)

[ ] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Caisse solidarité

Le Collège possède depuis de nombreuses années un reliquat très peu élevé dans sa caisse de solidarité : 18.59€ au reliquat du compte 4672

Le conseil d'administration donne l'autorisation d'utiliser ce reliquat à des fins d'aide sociale pour une (ou plusieurs familles) qui en ferait la demande.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0440065G  
ACADEMIE DE NANTES  
COLLEGE PETITE LANDE  
RUE GEORGES BERTHOME  
44404 REZE CEDEX  
Tel : 0240754850

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Compte financier

Numéro de séance : 5  
Numéro d'enregistrement : 33  
Année scolaire : 2018-2019  
Nombre de membres du CA : 27  
Quorum : 14  
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 05/04/2019

Réuni le : 25/04/2019

Sous la présidence de : Marie Dessin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-13, R.421-20, R.421-77
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le compte financier**

Année d'exercice : 2018

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Réserves :

Avec réserves

Sans réserve

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non      Nombre: 1

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0440065G  
ACADEMIE DE NANTES  
COLLEGE PETITE LANDE  
RUE GEORGES BERTHOME  
44404 REZE CEDEX  
Tel : 0240754850

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 34

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 05/04/2019

Réuni le : 25/04/2019

Sous la présidence de : Marie Dessin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

NEOPOST

Le conseil d'administration donne l'autorisation au chef d'établissement de signer un contrat de mise à disposition d'une machine à affranchir avec NEOPOST pour une durée d'un an.

Coût annuel: location annuelle de 340€ + frais de gestion : 27€ + frais de flamme publicitaire : 18€

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0



0440065G  
ACADEMIE DE NANTES  
COLLEGE PETITE LANDE  
RUE GEORGES BERTHOME  
44404 REZE CEDEX  
Tel : 0240754850

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 35

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 05/04/2019

Réuni le : 25/04/2019

Sous la présidence de : Marie Dessin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Prêt matériel entretien GAMA 29

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer des contrats de mise à disposition gratuite de matériels, supports de produits d'entretien (distributeurs / centrales) avec GAMA 29.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0440065G  
ACADEMIE DE NANTES  
COLLEGE PETITE LANDE  
RUE GEORGES BERTHOME  
44404 REZE CEDEX  
Tel : 0240754850

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 36

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 05/04/2019

Réuni le : 25/04/2019

Sous la présidence de : Marie Dessin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Contrat IM- FRANCE / MOBIDYS

Le chef d'établissement est autorisé à signer un contrat avec la société IM-FRANCE pour accorder au collège l'accès à une plateforme de ressources gratuitement pendant l'année scolaire 2018-2019.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0440065G  
ACADEMIE DE NANTES  
COLLEGE PETITE LANDE  
RUE GEORGES BERTHOME  
44404 REZE CEDEX  
Tel : 0240754850

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 5  
Numéro d'enregistrement : 37  
Année scolaire : 2018-2019  
Nombre de membres du CA : 27  
Quorum : 14  
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 05/04/2019

Réuni le : 25/04/2019

Sous la présidence de : Marie Dessin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à GUERANDE , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.**

Pièce(s) jointe(s)

Oui                      Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Sortie GUERANDE,

Le Conseil d'administration donne son accord sur l'organisation d'une sortie à GUERANDE le 20 juin 2019 avec les 6è4 et 6è6, sur le montant de la participation des familles (3€) ainsi sur la possibilité de signer la convention relative à ce projet

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0440065G  
ACADEMIE DE NANTES  
COLLEGE PETITE LANDE  
RUE GEORGES BERTHOME  
44404 REZE CEDEX  
Tel : 0240754850

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 38

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 05/04/2019

Réuni le : 25/04/2019

Sous la présidence de : Marie Dessin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

SFR Business

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer une proposition de contrat téléphonique (téléphonie fixe) pour 3 ans avec SFR Business pour 180.30€ / mois (abonnements + communications vers fixes et mobiles pour les 2 T0).

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0440065G  
ACADEMIE DE NANTES  
COLLEGE PETITE LANDE  
RUE GEORGES BERTHOME  
44404 REZE CEDEX  
Tel : 0240754850

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 39

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 05/04/2019

Réuni le : 25/04/2019

Sous la présidence de : Marie Dessin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

**Exercice : 2019**

**Numéro de la DBM : 4**

**Budget d'origine :**

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 2

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

DBM n°4

Le conseil d'administration adopte la DBM n° 4

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0440065G  
ACADEMIE DE NANTES  
COLLEGE PETITE LANDE  
RUE GEORGES BERTHOME  
44404 REZE CEDEX  
Tel : 0240754850

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Fournitures scolaires 2019-2020

Numéro de séance : 5  
Numéro d'enregistrement : 40  
Année scolaire : 2018-2019  
Nombre de membres du CA : 27  
Quorum : 14  
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 05/04/2019  
Réuni le : 25/04/2019  
Sous la présidence de : Marie Dessin  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**  
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20  
-  
**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte la liste des fournitures scolaires pour l'année 2019-2020**

Pièce(s) jointe(s)  
 Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le Conseil d'Administration donne son accord à la liste des fournitures présentées dans le document joint.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0440065G  
ACADEMIE DE NANTES  
COLLEGE PETITE LANDE  
RUE GEORGES BERTHOME  
44404 REZE CEDEX  
Tel : 0240754850

ACTE TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT  
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Recrutement des personnels par contrat de droit public

Numéro d'enregistrement : 41

Année scolaire : 2018-2019

Par délibération du conseil d'administration

du 31/05/2018

acte n° 46

Le chef d'établissement procède au recrutement de personnel lié par contrat de droit public

Nom Prénom PAVAGEAU Audrey

A compter du 11/03/2019

<input checked="" type="checkbox"/> Assistants d'éducation	<input type="checkbox"/> Accompagnant des élèves en situation de handicap
<input type="checkbox"/> Personnels GRETA/Personnels administratifs	<input type="checkbox"/> Autres
<input type="checkbox"/> Personnels GRETA/Personnels d'enseignement	

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-14, R.421-9, R.421-54
- la loi n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat
- le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat

**Pour les assistants d'éducation,**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.916-1, L.916-2
- le décret n°2003-484 du 6 juin 2003 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation
- l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

**Pour les contractuels GRETA,**

- la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat
- le décret n° 93-412 du 19 mars 1993 relatif aux personnels contractuels du niveau de la catégorie A exerçant en formation continue des adultes

**Pour les accompagnants des élèves en situation de handicap,**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.351-3, L.916-1, L.916-2, L.917-1
- le décret n°2014-724 du 27 juin 2014 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap
- l'arrêté du 27 juin 2014 relatif à la rémunération des accompagnants des élèves en situation de handicap et modifiant l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

0440065G  
ACADEMIE DE NANTES  
COLLEGE PETITE LANDE  
RUE GEORGES BERTHOME  
44404 REZE CEDEX  
Tel : 0240754850

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Don au FSE du Collège Petite lande

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 42

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 18/06/2019

Réuni le : 02/07/2019

Sous la présidence de : Marie Dessin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration accepte d'effectuer un don au FSE**

Pièce(s) jointe(s)

[ ] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Don au FSE

Le conseil d'administration accepte d'effectuer un don au FSE du Collège Petite Lande pour un montant de 84€.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0



0440065G  
ACADEMIE DE NANTES  
COLLEGE PETITE LANDE  
RUE GEORGES BERTHOME  
44404 REZE CEDEX  
Tel : 0240754850

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 43

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 18/06/2019

Réuni le : 02/07/2019

Sous la présidence de : Marie Dessin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 2

Libellé de la délibération :

ENGIE HOME SERVICES

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer 2 avenants aux contrats actuels d'entretien des chaudières murales avec Engie Home Service à compter du 1/11/19, incluant le remplacement des pièces défectueuses (la garantie de 2 ans après installation prendra fin en novembre 2019) – Coût annuel: 373.88€.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0440065G  
ACADEMIE DE NANTES  
COLLEGE PETITE LANDE  
RUE GEORGES BERTHOME  
44404 REZE CEDEX  
Tel : 0240754850

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 45

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 18/06/2019

Réuni le : 02/07/2019

Sous la présidence de : Marie Dessin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

**Exercice : 2019**

**Numéro de la DBM : 6**

**Budget d'origine :**

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 2

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

DBM n° 6

Le conseil d'administration adopte la DBM n°6

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0440065G  
ACADEMIE DE NANTES  
COLLEGE PETITE LANDE  
RUE GEORGES BERTHOME  
44404 REZE CEDEX  
Tel : 0240754850

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 6  
Numéro d'enregistrement : 46  
Année scolaire : 2018-2019  
Nombre de membres du CA : 27  
Quorum : 14  
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 18/06/2019

Réuni le : 02/07/2019

Sous la présidence de : Marie Dessin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Grand T soirée , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.**

Pièce(s) jointe(s)

Oui                      Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Grand T en soirée

Le Conseil d'administration donne son accord sur l'organisation d'une sortie au Grand T en soirée, sur le montant de la participation des familles (3€) ainsi sur la possibilité de signer la convention relative à ce projet.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0440065G  
ACADEMIE DE NANTES  
COLLEGE PETITE LANDE  
RUE GEORGES BERTHOME  
44404 REZE CEDEX  
Tel : 0240754850

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Emploi de la dotation horaire globalisée

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 47

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 18/06/2019

Réuni le : 02/07/2019

Sous la présidence de : Marie Dessin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R421-2, R.421-9, R421-20, R.421-41, R.421-55

- l'avis de la commission permanente du 05/02/2019

**Sur la :**

[X] 1<sup>e</sup> proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide (voir le libellé de la délibération) ;

[ ] 2<sup>e</sup> proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide, suite au refus de la première proposition du chef d'établissement présentée lors du conseil d'administration précédent (voir le libellé de la délibération) ;

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Répartition de la Dotation Horaire Globalisée

Le Conseil d'administration émet un avis favorable à la proposition de répartition de la DHG pour l'année scolaire 2019-2020.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0440065G  
ACADEMIE DE NANTES  
COLLEGE PETITE LANDE  
RUE GEORGES BERTHOME  
44404 REZE CEDEX  
Tel : 0240754850

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Autorisation de recrutement des personnels de droit public

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 48

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 18/06/2019

Réuni le : 02/07/2019

Sous la présidence de : Marie Dessin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise à procéder au recrutement de personnels de droit public**

Assistants d'éducation

Personnels GRETA/Personnels administratifs

Personnels GRETA/Personnels d'enseignement

Accompagnant des élèves en situation de handicap

Autres

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

- la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

- le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat

**Pour les assistants d'éducation,**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.916-1, L.916-2

- le décret n°2003-484 du 6 juin 2003 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation

- l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

**Pour les contractuels GRETA,**

- la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat

- le décret n°93-412 du 19 mars 1993 relatif aux personnels contractuels du niveau de la catégorie A exerçant en formation continue des adultes

**Pour les accompagnants des élèves en situation de handicap,**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.351-3, L.916-1, L.916-2, L.917-1

- le décret n°2014-724 du 27 juin 2014 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap

- l'arrêté du 27 juin 2014 relatif à la rémunération des accompagnants des élèves en situation de handicap et modifiant l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Nombre de postes :5,5 Quotité de travail :100% Mission confiée :AED

Rémunération :indice 299 Origine du financement :Etat

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 0

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0440065G  
ACADEMIE DE NANTES  
COLLEGE PETITE LANDE  
RUE GEORGES BERTHOME  
44404 REZE CEDEX  
Tel : 0240754850

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Autorisation de recrutement des personnels de droit public

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 48

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 18/06/2019

Réuni le : 02/07/2019

Sous la présidence de : Marie Dessin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise à procéder au recrutement de personnels de droit public**

<input checked="" type="checkbox"/> Assistants d'éducation	<input type="checkbox"/> Accompagnant des élèves en situation de handicap
<input type="checkbox"/> Personnels GRETA/Personnels administratifs	<input type="checkbox"/> Autres
<input type="checkbox"/> Personnels GRETA/Personnels d'enseignement	

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat

**Pour les assistants d'éducation,**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.916-1, L.916-2
- le décret n°2003-484 du 6 juin 2003 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation
- l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

**Pour les contractuels GRETA,**

- la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat
- le décret n°93-412 du 19 mars 1993 relatif aux personnels contractuels du niveau de la catégorie A exerçant en formation continue des adultes

**Pour les accompagnants des élèves en situation de handicap,**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.351-3, L.916-1, L.916-2, L.917-1
- le décret n°2014-724 du 27 juin 2014 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap
- l'arrêté du 27 juin 2014 relatif à la rémunération des accompagnants des élèves en situation de handicap et modifiant l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Nombre de postes :5,5 Quotité de travail :100% Mission confiée :AED

Rémunération :indice 299 Origine du financement :Etat

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 0

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0

Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0



0440065G  
ACADEMIE DE NANTES  
COLLEGE PETITE LANDE  
RUE GEORGES BERTHOME  
44404 REZE CEDEX  
Tel : 0240754850

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Changement de groupement comptable

Numéro de séance : 6  
Numéro d'enregistrement : 49  
Année scolaire : 2018-2019  
Nombre de membres du CA : 27  
Quorum : 14  
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 18/06/2019  
Réuni le : 02/07/2019  
Sous la présidence de : Marie Dessin  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- 

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration donne un avis favorable au changement de groupement comptable**

Pièce(s) jointe(s)

[ ] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Le conseil d'administration donne un avis favorable au changement de groupement comptable du collège Petite lande, de l'agence comptable du lycée de BOUAYE à l'agence comptable du lycée Jean Perrin à REZE.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0440065G  
ACADEMIE DE NANTES  
COLLEGE PETITE LANDE  
RUE GEORGES BERTHOME  
44404 REZE CEDEX  
Tel : 0240754850

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 50

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 18/06/2019

Réuni le : 02/07/2019

Sous la présidence de : Marie Dessin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-41-3, R.421-55

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration établit le rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Rapport annuel pédagogique

Le conseil d'administration adopte le rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique 2018/2019.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0